

**UNICITE STATUTAIRE DH/D3S :**

***Il est urgent de conclure...***

**FOCUS 4 : La gestion à moderniser**

**Le présent document reprend le quatrième diaporama présenté lors de la rencontre du 10 octobre 2016, pour exposer la pertinence et l'urgence de réaliser l'unicité statutaire DH/D3S.**

***Nous compléterons très prochainement cette présentation par la synthèse des échanges lors de la rencontre.***

***Bonne lecture, en vous invitant à notre prochaine initiative : un rassemblement des directeurs, DH, D3S et DS, devant le ministère de la santé, mercredi 30 novembre à 14h30.***

*Nous voulons obtenir que l'Etat  
tienne les engagements pris envers  
les directeurs et qu'il reconnaisse  
mieux leur engagement.*

VOS ACTES SONT  
TRÈS ELOIGNÉS  
DE VOS PROMESSES.

J'AI PRIS  
DU REcul.



# LA DICHOTOMIE, UN OBSTACLE AU MANAGEMENT

- Pour les établissements
- Pour le ministère
- Pour ses opérateurs, l'EHESP et le CNG

# LA DICHOTOMIE, UN OBSTACLE AU MANAGEMENT

## □ Pour les établissements :

- Le choix délicat du corps pour les publications aux élèves à la sortie de l'école.
- Les republications faute de candidats, pour les chefferies D3S, insuffisamment attractives.
- Les déséquilibres entre les corps, encourageant peu à la coopération.

**CAPN D3S 5 juillet 2016** : 96 postes publiés, 47 non pourvus (**49%**)

**CAPN D3S 4 février 2016** : 80 postes publiés, 30 non pourvus (**37,5%**)

**CAPN D3S 9 juillet 2015** : 90 postes publiés, 38 non pourvus (**42%**)

**CAPN D3S26 février 2015** : 96 postes ouverts, 42 non pourvus (**43,75%**).

**CAPN D3S 19 juin 2014** : 95 postes publiés, 43 non pourvus (**45%**).

## LA DICHOTOMIE, UN OBSTACLE AU MANAGEMENT

### □ Pour le ministère

- La gestion, complexe, de deux niveaux statutaires, est évitable et cela correspondrait à l'intérêt général.
- La duplication des instances statutaires est inutile.

# LA DICHOTOMIE, UN OBSTACLE AU MANAGEMENT

## □ Pour le Centre national de gestion



- Deux unités de gestion DH/DS et D3S avec des tâches dupliquées pour :
  - ▶ Les instances : Comité de sélection, CAPN, commission d'accès par le tour extérieur.
  - ▶ Une double publication des postes, aux élèves et à la mutation.
  - ▶ Un suivi éclaté pour les actes de gestion, les doubles carrières et le passage d'un corps à l'autre.
  - ▶ Des élections professionnelles plus complexes.
  - ▶ Le coût (300 000 €) et la complexité de chaque concours, mobilisant près de 180 personnes (correcteurs compris) et une logistique lourde avec 5 centres d'examen.

# LA DICHOTOMIE, UN OBSTACLE AU MANAGEMENT

## □ Pour l'Ecole des hautes études en santé publique



- Deux concours, aux candidats de même profil et niveau et souvent communs.
- Des formations DH et D3S similaires dans leur organisation et dans leur contenu : 2 ans de formation alternant périodes de formation théorique et périodes de stage.
- De mêmes formateurs, en partie de mêmes terrains de stage.
- Des enseignements équivalents : module interprofessionnel, fondamentaux en santé publique, stratégie et projet d'établissement, organisation et management, gestion budgétaire et financière, gestion des ressources humaines, communication etc.
- Un surcoût considérable lié à la duplication en deux filières alors que l'EHESP est contrainte à la recherche d'un nouveau modèle économique.

## LA DICHOTOMIE, UN OBSTACLE AU MANAGEMENT

**L'unicité, ça change quoi ? On l'a vu clairement :**

Elle apporte des simplifications à tous les niveaux de la gestion publique :

- au niveau des établissements.
- Au niveau du ministère.
- Pour le CNG.
- Pour l'EHESP.

*L'unicité statutaire a diverses répercussions positives pour l'Etat et ses opérateurs. Cela devrait être un argument puissant pour pousser à cette évolution devenue indispensable...*

QU'EST-CE  
QUI VOUS  
POUSSE À  
REFUSER  
L'UNICITÉ  
STATUTAIRE?

LA  
PEUR DE  
L'INCONNU.



*L'unicité statutaire est attendue par une large majorité de directeurs et est dans l'intérêt des établissements et de l'Etat. Il n'y a pas de raison d'attendre : **l'unicité n'est pas un problème, c'est une solution.***

*Venez le dire avec nous au ministère des affaires sociales et de la santé :*

*Rassemblement des directeurs le **MERCREDI 30 NOVEMBRE 14 h30***

***Place Laroque, devant le ministère de la santé***